

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE MALAUCENE
AR2024 PVL 6 48

ARRETE PORTANT PERMISSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES – COMITE DES FETES – 07 AVRIL 2024

Le Maire de Malaucène,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2131-3 et suivants

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande réalisée par Madame Véronique ROURRE représentant l'association Comité des fêtes de Malaucène, dont le siège est situé à Malaucène, d'organiser une chasse aux œufs de Pâques le 07 avril 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des personnes et des biens,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association Comité des fêtes de Malaucène est autorisée à occuper le domaine public, parcelle cadastrée section AN n°063, en vue d'y organiser une chasse aux œufs de Pâques.

La circulation et le stationnement des véhicules motorisés seront interdits sur l'aire naturelle du Groseau le 07 avril 2024 entre 08h00 et 13h00, à l'exception des véhicules de secours, de gendarmerie et des organisateurs.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du 07 avril 2024.

ARTICLE 3 : Cet arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les organisateurs.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

ARTICLE 5 : La responsabilité du demandeur sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MALAUÇÈNE et le Policier Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Malaucène et à la COVE.

Malaucène, le 25 03 2024

Monsieur le maire

F. TENON

Pièces annexées : 1 plan

A circular official stamp of Malaucène is visible, featuring a central emblem and the text "MAIRIE DE MALAUCÈNE" and "82140 MALAUCÈNE". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Publié le 05 avril 2024